



LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE
Culture • Communication • Médias



La responsabilité sociale du chef d'entreprise

Jeudi 21 juin 2018

Web conférence
 AUDIENS



PLAN

- **Protection sociale du/des créateur (s)**
 - Régimes sociaux
 - TNS
 - TS : Différence salarié / assimilé salarié
 - Cotisations sociales selon le régime
 - Protection sociale complémentaire

- **Gestion des équipes**
 - Salarié → contrat, gestion RH
 - Indépendant → contrat, rémunération...
 - Auteur → régime social, NDA
 - Stagiaires → réglementation, rémunération



PLAN

- **Protection sociale du/des créateur (s)**
 - Régimes sociaux
 - TNS
 - TS : Différence salarié / assimilé salarié
 - Cotisations sociales selon le régime
 - Protection sociale complémentaire

- Gestion des équipes
 - Salarié → contrat, gestion RH
 - Indépendant → contrat, rémunération...
 - Auteur → régime social, NDA
 - Stagiaires → réglementation, rémunération



Préambule : risques sociaux ?

Risque	Conséquence
Maladie	Hausse des dépenses
Famille	
Dépendance	
Vieillesse	Baisse des ressources
Décès	
Invalidité	
Incapacité	
Chômage	



Préambule : risques sociaux ?

Principe assurantiel



Modélisation des régimes autour des deux types de travailleurs



Couverture Maladie Universelle pour les personnes non couvertes par un régime obligatoire





Préambule : Organisation

Deux régimes :

Travailleur non salarié
TNS

Travailleur salarié
TS

En pratique :

- Cotise lui-même directement
- Cotisations calculées sur son revenu annuel
 - En début d'activité : versement provisionnel
 - Puis en fonction du revenu réel

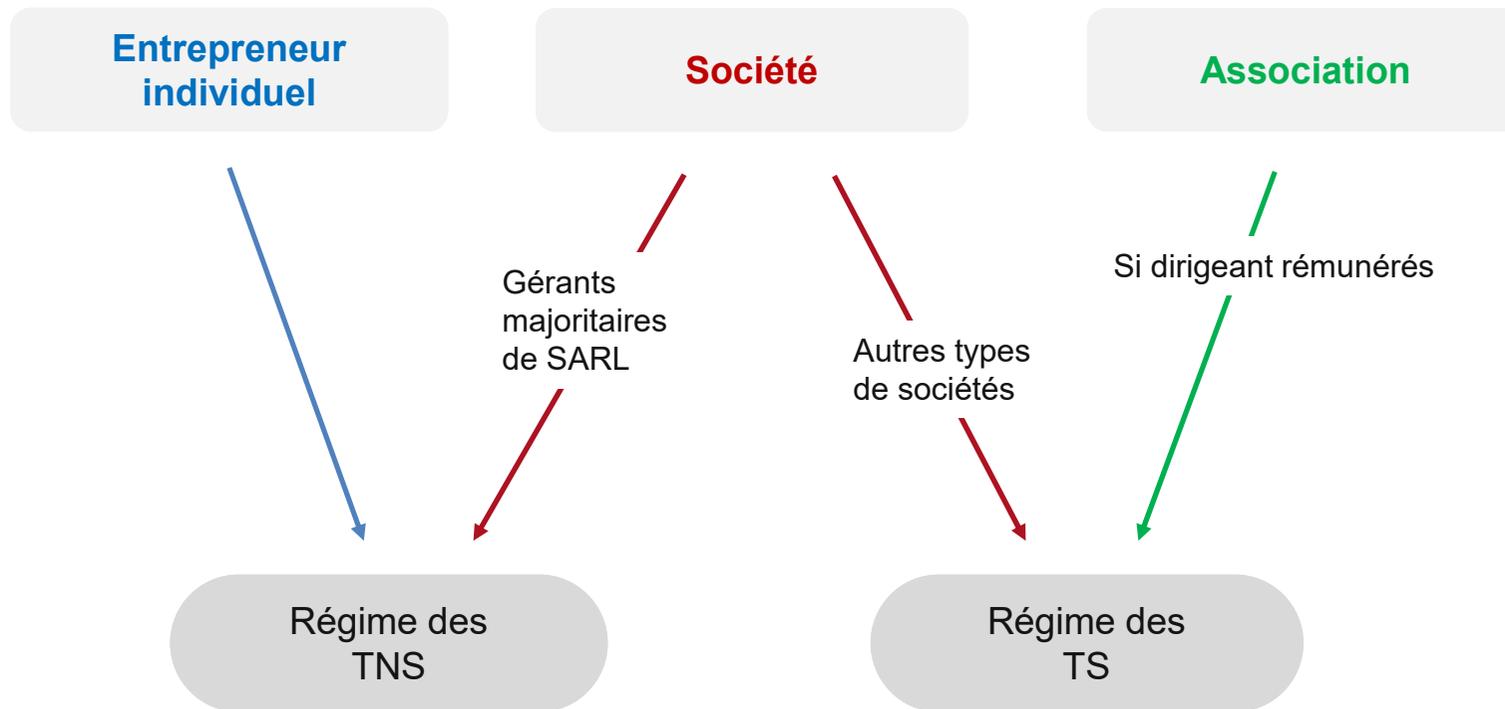
- Rédaction d'un bulletin de salaire
- Cotisations calculées sur le salaire versé
- 👉 Ne pas confondre :
 - régime social des travailleurs salariés
 - notion de salarié au sens du droit du travail



Le choix de la structure juridique

Impacts sur le régime social du créateur

Régime social selon le type de structure juridique





Le choix de la structure juridique

Impacts sur le régime social du créateur

Quelques types d'entreprises	Régime social
<ul style="list-style-type: none">• Entreprise individuelle• Entreprises individuelle à responsabilité limitée	TNS
Société A Responsabilité Limitée <ul style="list-style-type: none">• Gérant majoritaire• Gérant égalitaire ou minoritaire	TNS TS
Sociétés par Actions Simplifiée Sociétés Anonymes Scop & Scic	TS
Association	TS (si dirigeant rémunéré)

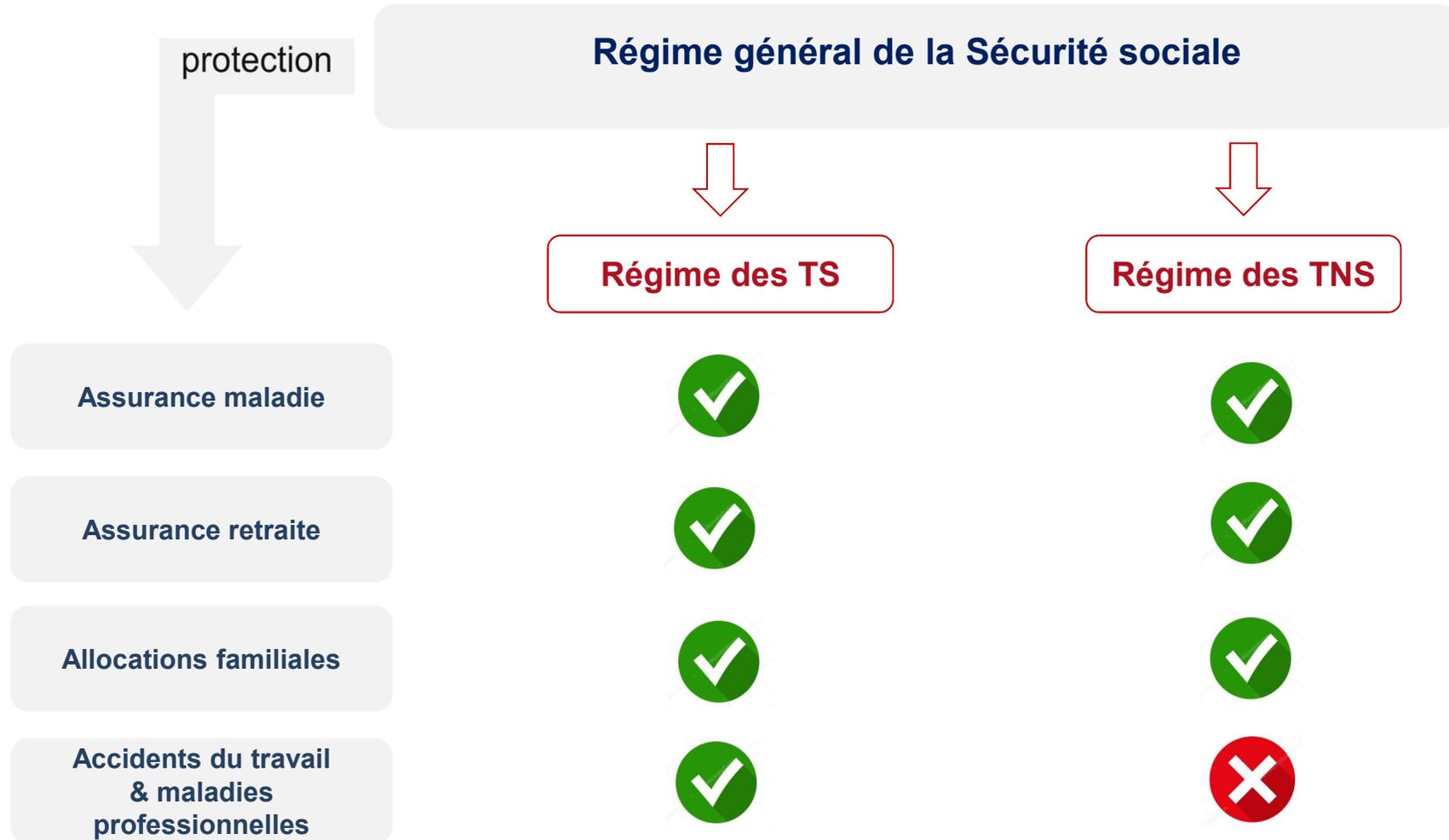
TNS : Travailleur Non Salarié / TS : Travailleur Salarié

Scop : Société coopérative de production / Scic : Société coopérative d'intérêt collectif



Protection sociale

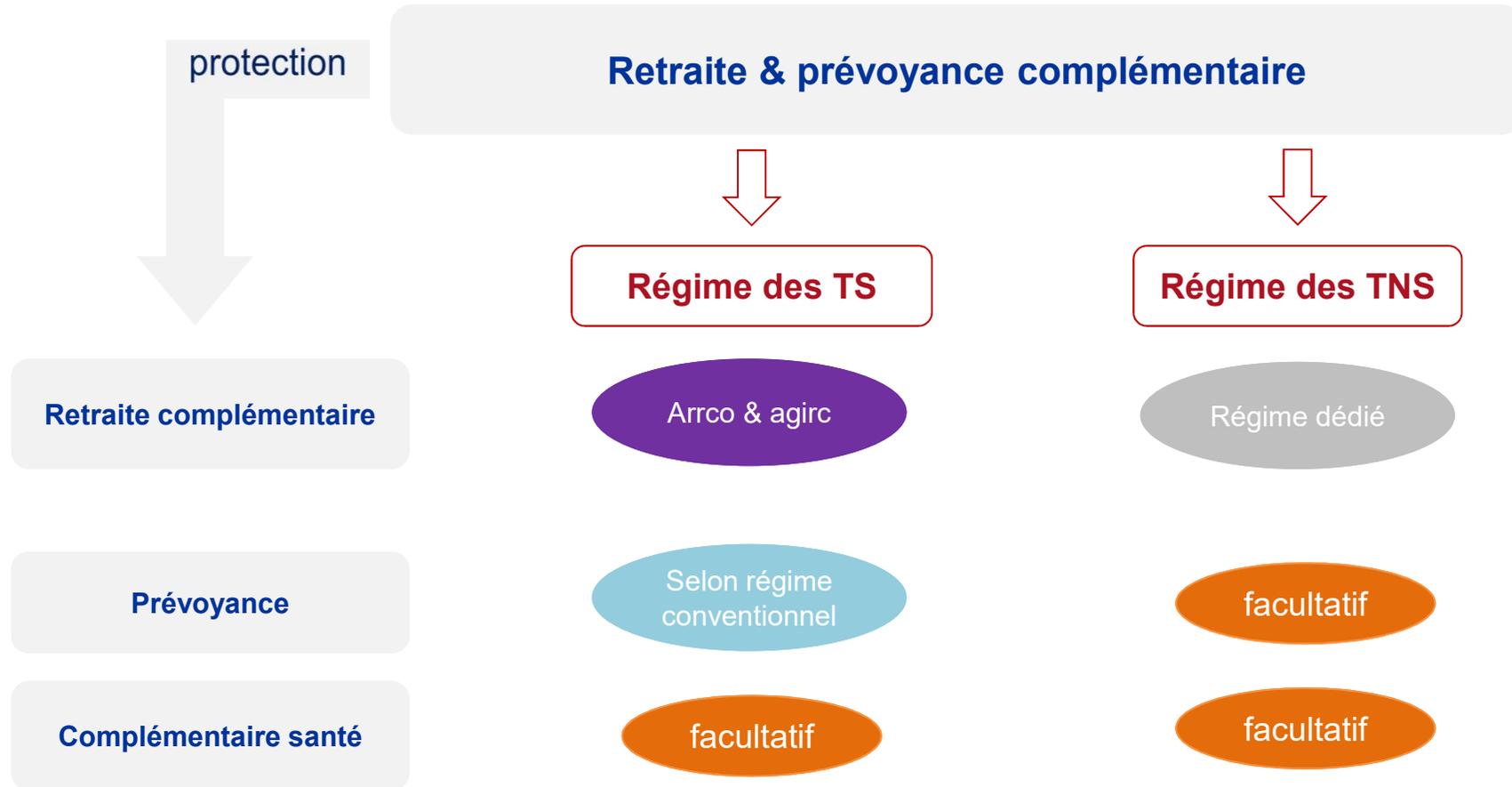
Le socle : La Sécurité sociale pour les créateurs d'entreprises





Protection sociale

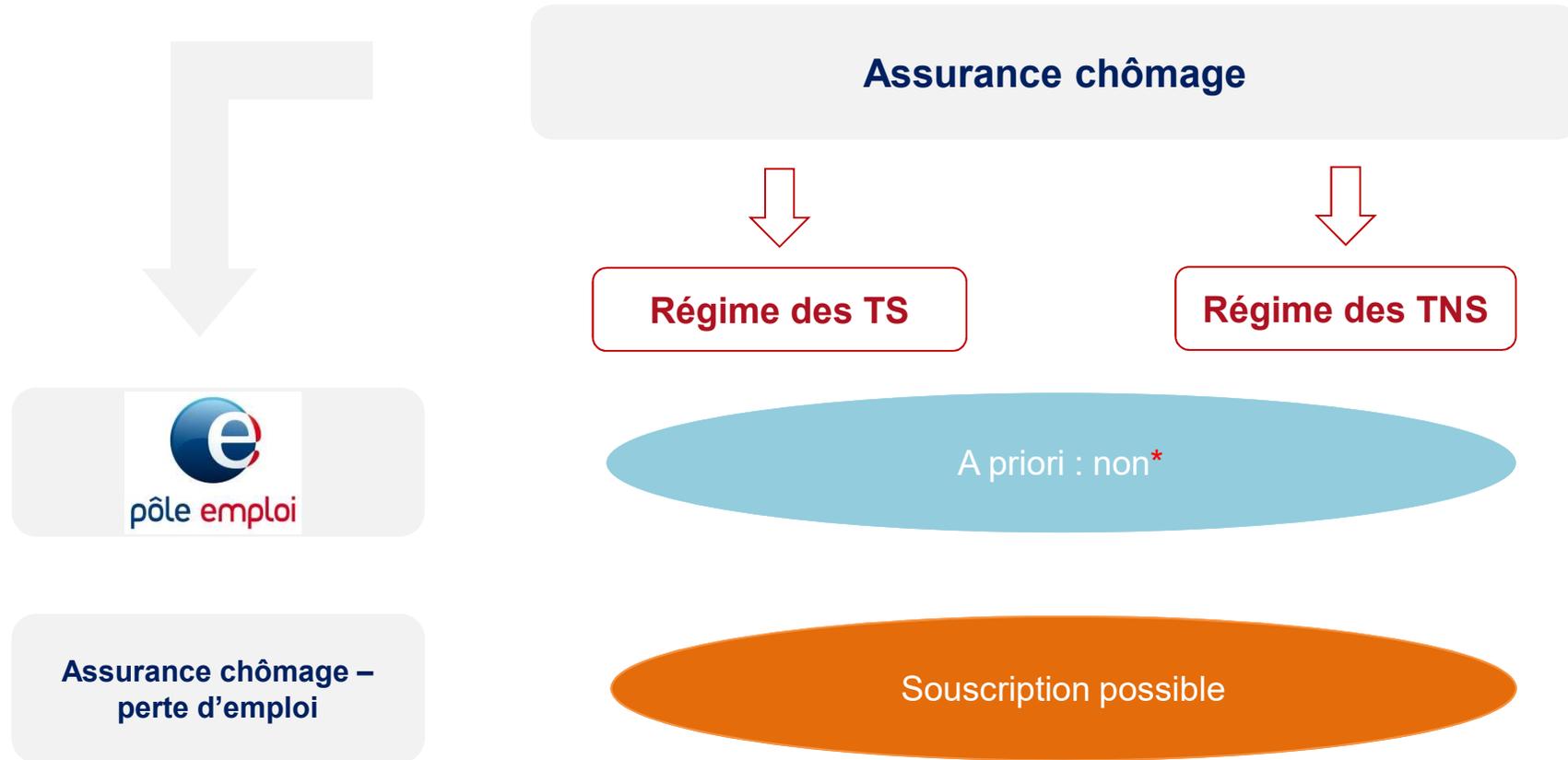
Les régimes complémentaires pour les créateurs d'entreprises





Protection sociale

L'assurance chômage pour les créateurs d'entreprises



* Possibilité d'interroger Pôle Emploi via une étude mandataire



Protection sociale

L'assurance chômage pour les créateurs d'entreprises



Etude
mandataire
préalable

Assurance chômage –
perte d'emploi

Souscription
possible

Entreprises, vérifiez les droits à l'assurance chômage de vos dirigeants ou associés

Les dirigeants d'entreprise ou associés, qui justifient d'un contrat de travail, en plus de leur fonction, peuvent bénéficier de la couverture de l'assurance chômage, sous certaines conditions.

Le contrat de travail doit être caractérisé par trois éléments :

- 1 l'exercice de tâches techniques,
- 2 l'existence d'une rémunération correspondant à un salaire,
- 3 l'existence d'un lien de subordination juridique permettant à l'employeur de diriger et de contrôler le salarié.

Vous pouvez demander à Pôle emploi d'étudier votre situation ou celle de la personne dirigeante ou associée afin de :

- 1 déterminer votre ou son assujettissement à l'assurance chômage ;
- 2 vous assurer de vos ou ses droits aux allocations d'assurance chômage , en cas de perte d'emploi.

Souscription d'un contrat auprès d'un assureur pour couvrir le risque de perte d'emploi suite – notamment - à :

- Liquidation ou cession judiciaire
- Fusion, absorption, cession, ou dissolution anticipée suite aux difficultés économiques de l'entreprise
- Révocation ou non-reconduction du mandat de dirigeant



Protection sociale du créateur d'entreprise

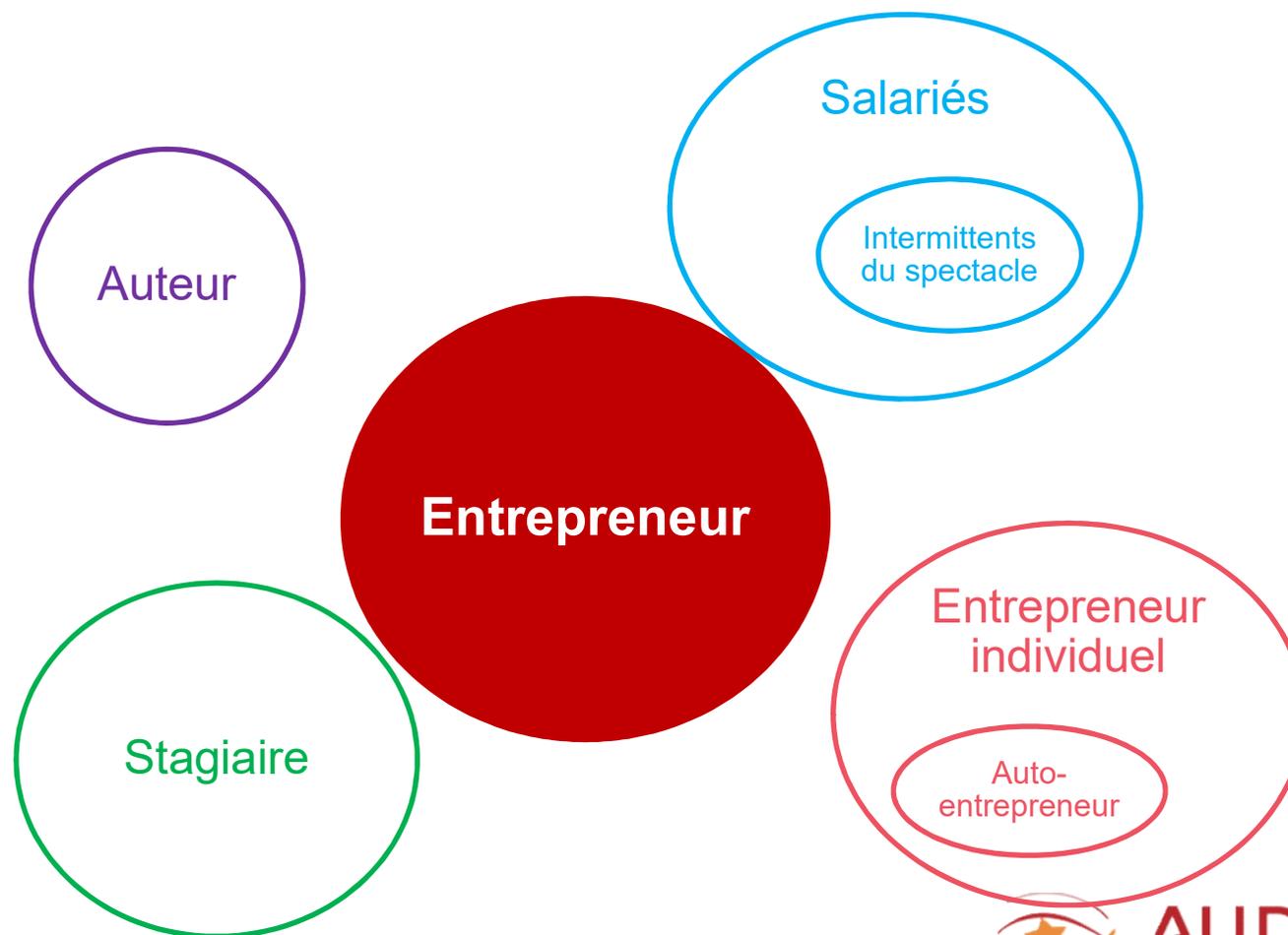
	Entrepreneur individuel	Société		Association (si dirigeant rémunéré)
		Gérant majoritaire SARL	Autres situations	
Assurance maladie	OUI			
Assurance vieillesse	OUI			
Allocations familiales	OUI			
AT/MP	NON		OUI	
Assurance chômage	Souscription d'une assurance perte d'emploi possible		Etude mandataire	NON
Retraite complémentaire	OUI			
Retraite complémentaire cadres	NON		OUI	OUI si cadre
Complémentaire santé	Facultatif			
Prévoyance	Facultatif		Dépend de la CC appliquée	



PLAN

- Protection sociale du/des créateur (s)
 - Régimes sociaux
 - TNS
 - TS : Différence salarié / assimilé salarié
 - Cotisations sociales selon le régime
 - Protection sociale complémentaire

- **Gestion des équipes**
 - Salarié → contrat, gestion RH
 - Indépendant → contrat, rémunération...
 - Auteur → régime social, NDA
 - Stagiaires → réglementation, rémunération

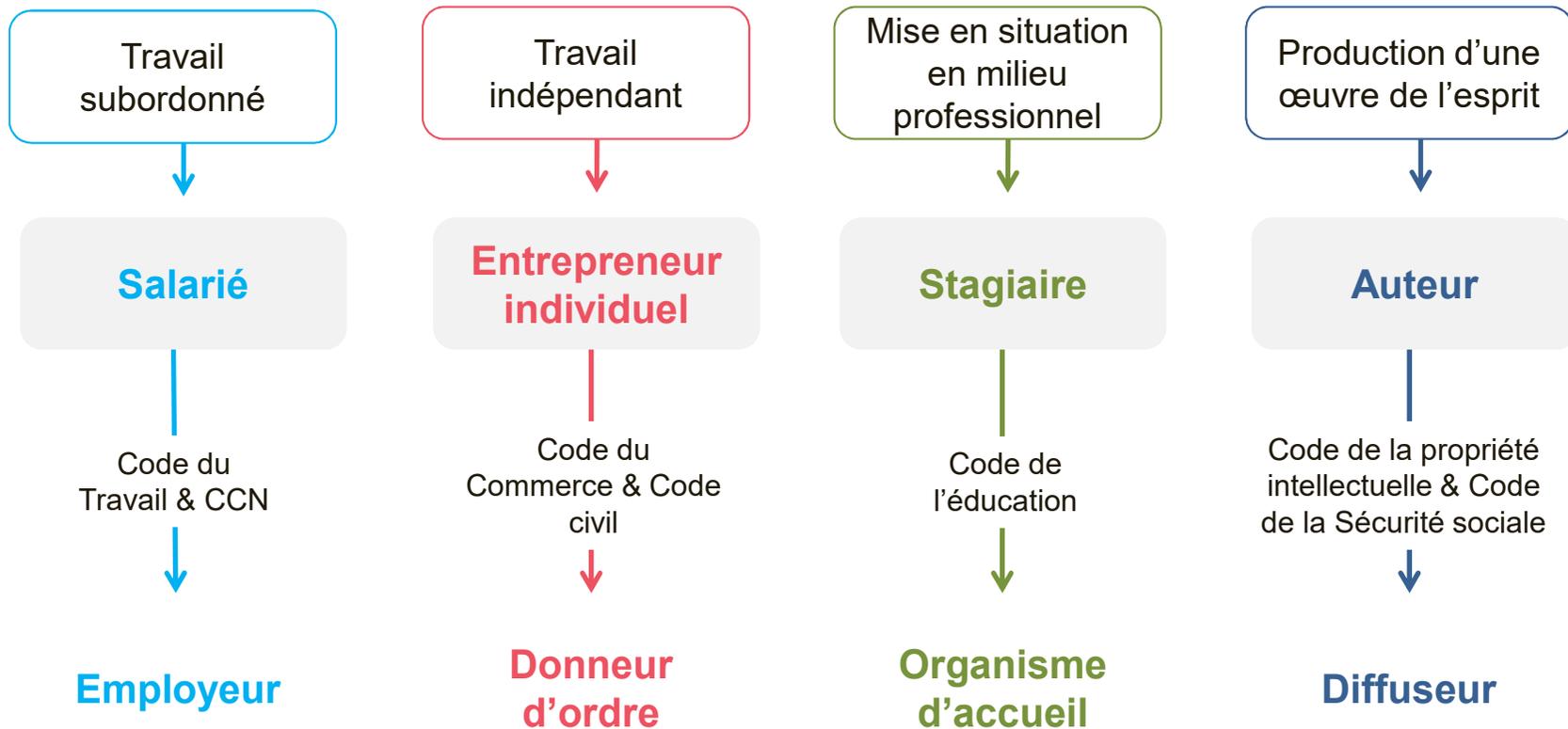




Entrepreneur :

Quel rôle vis-à-vis des personnes qu'il sollicite ?

4 grande situations :





Entrepreneur employeur : les principales démarches

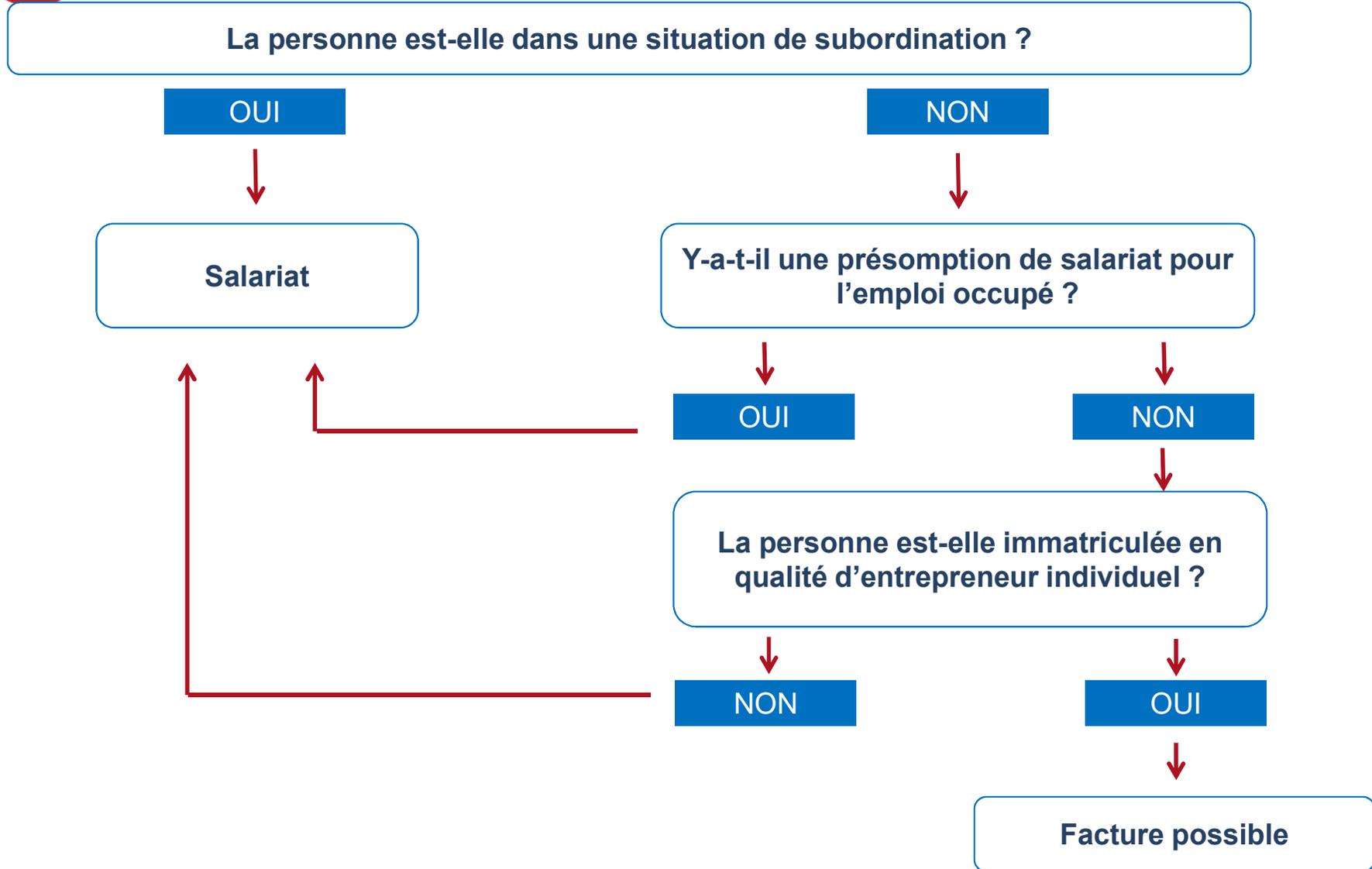


1. Négociation et rédaction du **contrat de travail**
2. Vérification de l'aptitude médicale du salarié
3. Déclaration Préalable A l'Embauche
4. Demande de numéro d'objet (si embauche d'intermittent du spectacle)
5. Prestation de travail
6. Calcul et rédaction du bulletin de salaire
7. Remise des documents de fin de contrat
8. Déclarations sociales : DSN...





Entrepreneur : Salarier ou ne pas salarier : un choix ?





Entrepreneur : Salarier ou ne pas salarier : les risques

J'ai salarié une personne
alors qu'elle pouvait me
fournir une facture

Pas de risque

J'ai accepté une facture
alors que la personne
devait être salariée

Risque Urssaf

Risque pénal



La protection sociale des salariés :

Différents risques et différents organismes



Sécurité sociale

Assurance maladie
Assurance vieillesse
Allocations familiales
Accident du travail/maladie professionnelle



Assurance chômage



Financement de la formation
professionnelle



Protection sociale complémentaire

Prévoyance et santé
Retraite complémentaire
Accompagnement solidaire et social

Congés payés des intermittents du
spectacle



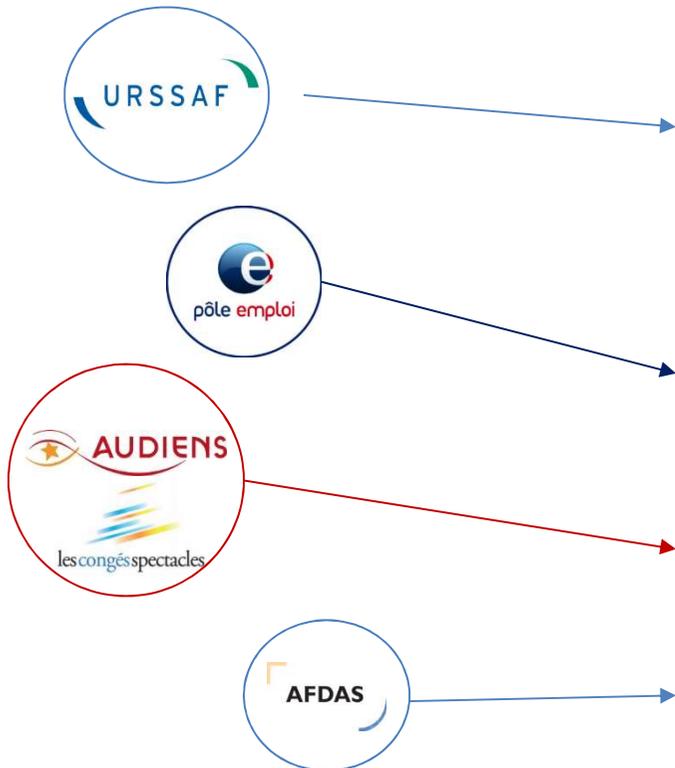
Suivi de la santé au travail



Les cotisations sociales sur un bulletin de paie

Illustration (entreprise < 11 salariés)

Exemple d'un bulletin de paie d'un salarié permanent non cadre à temps plein en 2018



intitulé	base de calcul	taux	part salariale	taux	part patronale
Nombre d'heures	151,67				
BRUT	3500				
URSSAF					
CSG (déductible fiscalement)	3455,31	6,8	234,96		
assurance maladie, maternité	3500,00			13	455,00
assurance vieillesse	3500,00	0,4	14,00	1,9	66,50
allocations familiales	3500,00			3,45	120,75
contribution au dialogue social	3500,00			0,016	0,56
assurance vieillesse TA	3311,00	6,9	228,46	8,55	283,09
aide au logement TA	3311,00			0,10	3,31
accident du travail	3500,00			1,5	52,50
contribution solidarité autonomie	3500,00			0,30	10,50
Pôle emploi					
AC	3500,00	0,95	33,25	4,05	141,75
FNGS	3500,00			0,15	5,25
Groupe Audiens					
retraite complémentaire TA	3311,00	3,1	102,64	4,65	153,96
AGFF TA	3311,00	0,8	26,49	1,2	39,73
retraite complémentaire T2 Arrco	189,00	8,1	15,31	12,15	22,96
AGFF T2 Arrco	189,00	0,9	1,70	1,3	2,46
complémentaire santé	3311,00	0,5	16,56	0,5	16,56
AFDAS	3500,00			0,55	19,25
Totaux			673,36		1 394,13
Net imposable			2 843,19		
<i>CSG et CRDS (non déductible fiscalement)</i>	3455,31	2,9	100,20		
Net à payer			2 726,43		

👉 Ce bulletin ne vaut que pour la période indiquée, certains taux peuvent varier selon l'employeur.



Entrepreneur : solliciter un travailleur indépendant

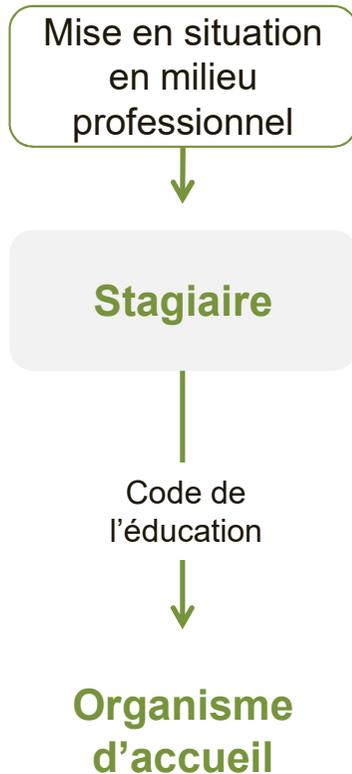


1. Négociation de la prestation
2. Vérification de l'immatriculation en tant que travailleur indépendant
3. Demande d'attestation de vigilance (si contrat \geq 5 000 €)
4. Prestation du travailleur indépendant
5. Réception de la facture
6. Paiement de la facture
7. Déclaration annuelle (DAS 2)

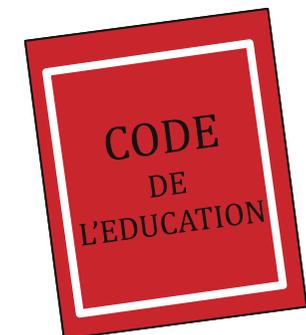




Entrepreneur : accueil d'un stagiaire

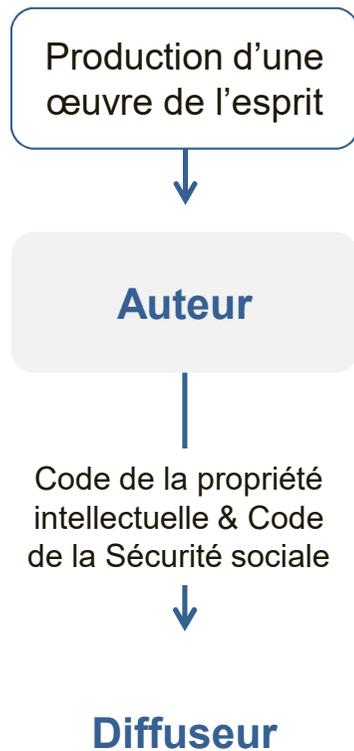


1. Conclusion d'une convention de stage (stagiaire / organisme d'accueil / établissement d'enseignement / enseignant / tuteur)
 - Stages hors cursus pédagogiques **interdits**
 - Stagiaire \neq salarié
2. Mention du stagiaire dans le registre unique du personnel
3. Accueil & accompagnement du stagiaire
4. Versement obligatoire d'une gratification si stage > 2 mois
 - Montant minimal : 3,75 €/ heure
 - Payée tous les mois
 - Exonérée de cotisations sociales dans la limite du montant minimal
 - Assujettie aux cotisations de Sécurité sociale pour l'éventuelle partie excédentaire
5. Remise d'une attestation de stage





Entrepreneur : recours à un auteur



1. Conclusion d'un contrat
2. Réalisation de l'œuvre
3. Rémunération

Auteur affilié	Auteur assujetti
NDA* émise par l'auteur (ou par le diffuseur)	NDA rédigée par le diffuseur
Cotisations à verser à l'Agessa ou la Maison des Artistes par le diffuseur (et par l'auteur si dispense de précompte)	

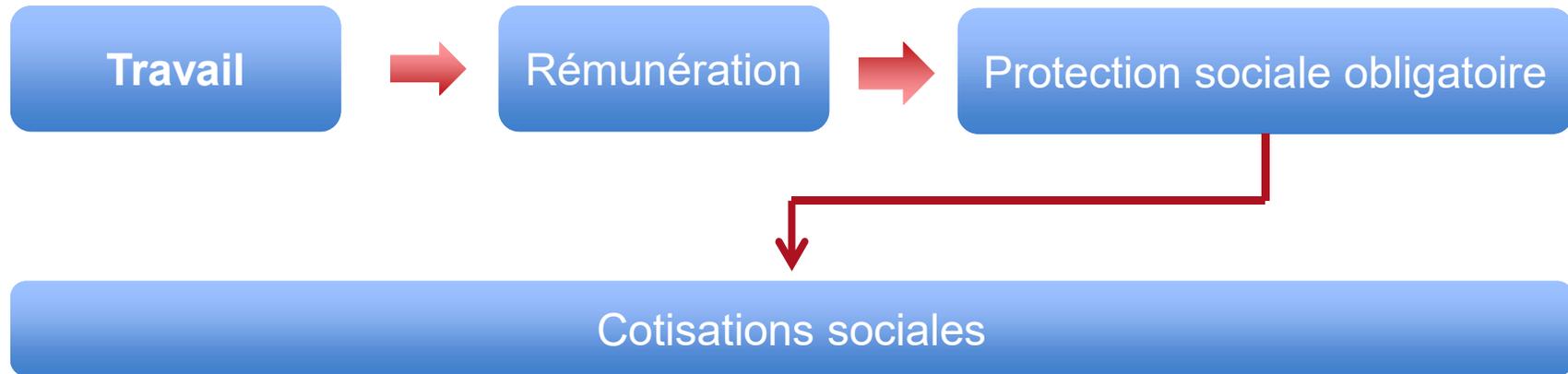
4. Déclaration annuelle (DAS 2)

*NDA : Note de Droits d'Auteur





En résumé



Travail salarié

**Bulletin de
paie**

Cotisations
sociales à
la charge
du salarié et
de
l'employeur

Travail non salarié

Facture

Cotisations
sociales
payées par
l'entrepre-
neur
individuel

Auteur

**Note de
droits
d'auteur**

Cotisations
sociales
payées par
le diffuseur
et/ou par
l'auteur



Prochaine



- Vendredi 21 septembre 2018
- ⌚ 10h00 à 10h45
- ➔ Tour de France Audiens
- @ <https://webikeo.fr/webinar/actualite-de-la-protection-sociale-1/share>



Informations employeur
01 73 17 39 32